

AR Prefecture

005-210501615-20260320-260302_01-DE
Reçu le 26/03/2026



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.02

Rapporteur : Nathalie FORM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet : Conseil Municipal de la commune de La Salle les Alpes : détermination du nombre des Adjointes au Maire (article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'assemblée délibérante a été renouvelée lors du scrutin municipal du 15 mars 2026 ;

Considérant l'élection du Maire de ce jour, et la nécessité à présent pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints, préalablement à leur désignation ;

Considérant qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints est fixé au maximum à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur, soit quatre adjoints au maire pour la commune de la Salle les Alpes ;

AR Prefecture

005-210501615-20260320-260302_01-DE
Reçu le 26/03/2026

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'arrêter le nombre d'adjoints à quatre ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ARRÊTE** à quatre le nombre des Adjoints au Maire du Conseil Municipal de la Commune de La Salle les Alpes ;

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026.



Le Maire

Emeric SALLE

La secrétaire de séance

Nathalie FORM

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

ARRONDISSEMENT

BRIANCON

EPCI à fiscalité propre :

CC Briançonnais

LA SALLE LES ALPES

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

15

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	SALLE Emeric	27/01/1988	20/03/2026	15	Oui.
2	Premier adjoint	M.	PERLI Gilles	21/04/1959	20/03/2026	15	Oui
3	Deuxième adjointe	Mme	PERDRIER Isabelle	24/07/1970	20/03/2026	15
4	Troisième adjoint	M.	DELBANO Jean-Michel	04/11/1953	20/03/2026	15
5	Quatrième adjointe	Mme	PAUMOND Sophie	11/09/1968	20/03/2026	15
6	Conseiller	M.	SALLE Jean-Paul	11/05/1950	15/03/2026	362
7	Conseiller	M.	VINATIER Jean-Claude	10/02/1957	15/03/2026	362
8	Conseiller	M.	FIGVED Paul	10/05/1958	15/03/2026	362
9	Conseiller	Mme	FORM Nathalie	14/08/1971	15/03/2026	362
10	Conseiller	Mme	DEMONSSAND Virginie	03/09/1972	15/03/2026	362
11	Conseiller	Mme	FINE Muriel	12/12/1977	15/03/2026	362
12	Conseiller	Mme	BRECHU Anaïs	10/05/1980	15/03/2026	362
13	Conseiller	M.	TURC Joris	10/03/1984	15/03/2026	362
14	Conseiller	Mme	DUEZ Meryl	20/01/1988	15/03/2026	362
15	Conseiller	M.	HAMEL Kevin	07/01/1990	15/03/2026	362

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, La Salle les Alpes, le 20 mars 2026

Le maire Emeric SALLE



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.